

**Réponse à la consultation de l'Office fédéral des transports concernant la mise en œuvre des directives de l'Union européenne sur l'interopérabilité et la sécurité**

Monsieur le directeur,

Votre correspondance du 1<sup>er</sup> octobre dernier, nous invitant à prendre part à la consultation susmentionnée nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

L'Etat de Neuchâtel salue la volonté de la Confédération d'améliorer l'interopérabilité et la sécurité dans le sens des directives communautaires. Notre canton soutient les buts poursuivis par ces mesures, qui sont la facilitation du transport international des personnes et des marchandises (dans le sens de la politique fédérale en matière de transfert), l'accès à un vaste marché pour l'industrie ferroviaire suisse, ainsi que la possibilité d'acquérir un large éventail de composantes d'infrastructure ferroviaire à des prix intéressants.

Le gouvernement neuchâtelois relève avec satisfaction l'intégration à la présente consultation des entreprises de transport ferroviaire. En effet, celles-ci sont concernées en premier lieu et leurs considérations dans le cadre d'aspects techniques, dont il est question ici, sont déterminantes.

Considérant que la Confédération est compétente pour la mise en œuvre des directives et que se sont les entreprises ferroviaires qui seront directement concernées par celle-ci, la question se pose de savoir comment seront financées les mesures prises pour améliorer l'interopérabilité. Surtout, quels seront les effets sur les coûts non couverts des lignes du trafic régional voyageurs et, plus particulièrement, ceux des lignes transfrontalières dont les taux de couverture sont actuellement au plus bas? En effet, les documents mis en consultation ne règlent pas clairement cette problématique.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 3 décembre 2012

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
P. GNAEGI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND